



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 10 mars 2017

INFORMATION MEDIAS

**« Tautai 2017 » : importante opération de surveillance et de contrôle des pêches
dans la ZEE de Polynésie française et à ses abords**

Du 5 au 10 mars, une importante opération de surveillance et de contrôle des pêches a été menée dans la zone économique exclusive (ZEE) de Polynésie française et à ses abords, en particulier au large des Marquises et à l'Ouest des îles de la Société. Dénommée « *Tautai 2017* », elle visait à s'assurer de l'absence de navires de pêches étrangers dans la ZEE et à les contrôler le cas échéant.

Conduite sous l'autorité du Haut-commissaire de la République en Polynésie française, délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer et avec les moyens mis à disposition par l'Amiral, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, cette opération a été coordonnée par le centre maritime commun de Polynésie française (CMC-PF), en coopération avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les îles Cook.

L'opération a permis de confirmer l'absence de pêcheurs étrangers dans la ZEE de Polynésie française.

Le patrouilleur *Arago* a également pu contrôler en haute mer, dans le cadre de la *WCPFC* (*Western and Central Pacific Fisheries Commission*), 8 navires étrangers et ainsi relever plusieurs infractions. Elles ont été communiquées à la *WCPFC* et aux États du pavillon, en charge des poursuites s'agissant de pêche en haute mer.

Une bonne coopération avec les partenaires étrangers a permis d'optimiser l'emploi des moyens aéro-maritimes. En plus de l'*Arago* et des avions *Gardian* de la marine nationale, le patrouilleur *Te Kukupa* des îles Cook, un agent de l'agence australienne des pêches et un avion *P3 Orion* néo-zélandais ont ainsi pris part à l'opération.

De telles missions de surveillance maritime sont régulièrement menées dans la zone maritime de Polynésie française et s'ajoutent à la surveillance permanente conduite par le centre maritime commun (CMC-PF), avec les moyens navals, aériens et satellitaires des forces armées en Polynésie française, sous la direction de son référent pêche, le directeur du JRCC.

Cette stratégie de surveillance de la ZEE et de ses abords repose sur :

- une analyse quotidienne de l'activité des flottilles de pêches par le CMC-PF grâce à différents senseurs électroniques ;
- **le recours régulier à l'imagerie satellite qui renforce la pertinence et l'efficacité des interventions des moyens maritimes et aériens ;**
- les missions de surveillance et d'intervention maritime par les aéronefs et navires de la marine nationale.

Ainsi, en 2016, les forces armées en Polynésie française (Avions Gardian et bâtiments de la marine nationale et patrouilleur de Gendarmerie Maritime Jasmin) ont effectué, sous l'autorité du Haut-Commissaire, dans le domaine de la surveillance et de la police des pêches :

- 74 missions aériennes de surveillance de la ZEE et de ses abords (soit plus de 450 heures de vol) permettant de survoler 274 pêcheurs et de s'assurer qu'aucun n'était en action de pêche à l'intérieur de la ZEE ;
- 80 missions maritimes (soit plus de 200 jours de mer) contribuant à la surveillance de la ZEE et de ses abords.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr